



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DU TARN

Direction Départementale  
des Territoires du Tarn

ASA de Blan  
Laval du Razet  
81700 PUYLAURENS

Service eau, risques,  
environnement et sécurité

Dossier suivi par :  
Véronique ORRU-ESPIE

Tél. : 05.81.27.59.63  
Mèl : veronique.orrु-  
espie@tarn.gouv.fr

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de  
l'environnement : **talutage de berges sur la commune de BLAN**  
Courrier de notification de décision

Réf. : **81-2018-00358**

ALBI, le **14 SEP. 2018**

Monsieur,

Par courrier en date du 06 Septembre 2018, vous avez déposé un dossier de déclaration concernant :  
**talutage de berges sur la commune de BLAN**

dossier enregistré sous le numéro : **81-2018-00358**.

Vous trouverez ci-joint le récépissé de déclaration relatif à cette opération.

J'ai l'honneur de vous informer qu'après instruction, votre dossier est complet et régulier et que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors **vous pouvez commencer votre opération à réception du présent courrier et du récépissé ci-joint.**

Par ailleurs vous trouverez également le (ou les) arrêté(s) de prescriptions générales qu'il vous appartient de respecter compte tenu des rubriques concernées par votre opération.

La mise en service de l'installation, la construction des ouvrages, l'exécution des travaux, et l'exercice de l'activité, objets de votre déclaration, doivent intervenir dans un délai de 3 ans à compter de la date du présent récépissé.

A défaut, en application de l'article R. 214-51 du code de l'environnement, sauf cas de force majeure ou demande justifiée et acceptée de prorogation de délai, votre déclaration sera caduque.

En cas de demande de prorogation de délai, celle-ci sera adressée au préfet, dûment justifiée, au plus tard deux mois avant l'échéance ci-dessus.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation,  
le directeur départemental des territoires,  
Par délégation, l'adjoint au chef du service eau,  
risques, environnement, sécurité,

**G. BERNAD**

Gilles BERNAD

P.J. :

- récépissé de déclaration
- arrêté(s) de prescriptions générales
- certificats de commencement et d'achèvement de travaux

Copie :

- sous-préfecture de Castres
- agence française pour la biodiversité
- CLE du SAGE
- SMBA

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.